

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

MARDI 09 JUIN 2020

Convocation :
04 juin 2020

Date d'affichage :
16 juin 2020

Présents : Christophe DECHERF, Sébastien DEMANEZ, Philippe HANOT, Jérôme HONORE, Sylvain JOURDAIN, Gwladys LEBLANC, Véronique NICQ, Julien VIARD, Sandrine VINCENT

Absents ayants donné procuration :

- Sandrine DHAUSSY a donné procuration à Sandrine VINCENT.

Secrétaire de séance : Gwladys LEBLANC

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le maire donne lecture de l'ordre du jour.

1. DELIBERATION : : actualisation des indemnités des adjoints en application de la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonctions fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Locales.

Les adjoints ayant reçu une délégation perçoivent également une indemnité. Le barème, établi en pourcentage figure à l'article L 2123-24 du CGCT. Cet article modifié par la Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 a porté, à compter du 1^{er} janvier 2020, le taux maximal de 6,6% à 9,9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour rappel, par délibération du 3 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé les montants des indemnités du maire et des trois adjoints élus le 28 mars 2014. Par délibérations du 23 décembre 2016, le conseil a décidé de porter à deux le nombre de postes d'adjoints et de fixer le montant des indemnités servies au 2^{eme} adjoint au même taux que celui bénéficiant au premier adjoint soit 6,6% de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale.

Il y a lieu de décliner ces modifications et délibérer afin de porter le montant des indemnités des adjoints au niveau du nouveau taux légal dans le respect de l'enveloppe globale indemnitaire, laquelle est constituée de l'indemnité maximale du maire augmentée des indemnités maximales des adjoints en exercice.

Cette décision s'appliquera avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020

Lorsque l'on vote des indemnités de fonction aux conseillers municipaux (...) l'intérêt des élus est lié à leur fonction et non pas à leur personne. Dans ce cas, ils peuvent prendre part aux délibérations portant sur le vote des indemnités de fonction.

Après en avoir délibéré par 8 voix pour et 2 abstentions (Sandrine VINCENT et Philippe HANOT), le conseil municipal adopte cette proposition.

Le conseil municipal décide de fixer à 9,9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le taux des indemnités versées aux adjoints en exercice., tel que prévu par l'article L 2123-24 du C.G.C.T, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

2. Tableau de permanences pour le second tour des élections municipales prévu le 28 juin 2020

8h – 10h	Christophe DECHERF, Gwladys LEBLANC, Sylvain JOURDAIN
10h – 12h	Jérôme HONORE, Sébastien DEMANEZ
12h – 14h	Véronique NICQ, Sandrine VINCENT
14h – 16h	Philippe HANOT, Ludovic JOURDAIN, Philippe CHARLET
16h – 18h	Christophe DECHERF, Philippe HANOT, Lydia BOULANGER

3. Questions diverses :

Chat errant

Mme LEBLANC signale qu'un chat errant a squatté sa propriété. Normalement, les services de la Communauté de Communes recueillent les animaux errants qu'ils remettent à la S.P.A d'HIRSON.

Contact pris, il apparaît que le service n'est plus assuré. Que faire dans ce cas ?

Le maire indique qu'il prendra contact avec la Communauté de Communes pour connaître les raisons de cet abandon de compétence et savoir qu'elle solution pourra être trouvée.

Remise des prix

La liste des enfants bénéficiaires a été dressée par Sandrine VINCENT. La commande a été passée. Sandrine VINCENT ira chercher les livres chez le libraire. Ils seront remis aux enfants à domicile par les conseillers sortants (probablement entre le 27 juin et le 02 juillet).

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 55.

Le Maire
Christophe DECHERF

Sébastien DEMANEZ

Philippe HANOT

Jérôme HONORE

Sylvain JOURDAIN

Gwladys LEBLANC

Véronique NICQ

Julien VIARD

Sandrine VINCENT